

Questions orales

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, il y a quelques semaines en réponse à une question analogue, j'ai signalé à la Chambre que je devais entreprendre beaucoup de consultations en vue de préparer le budget; de toute évidence, on se livre à diverses conjectures dans les journaux au sujet des options que je pourrais retenir à titre de ministre des Finances. J'ai dit que je ne dirai rien au sujet de ces conjectures car je suis persuadé qu'il y en aura de toutes sortes. Je voudrais signaler à mon ami dès maintenant qu'il verra probablement d'ici quelques semaines d'autres articles en sens contraire. Je peux seulement lui dire qu'il s'agit de simples conjectures. Quant au point précis qu'il a soulevé, ce sera une instance dont je tiendrai compte lors de la préparation du budget.

M. Wilson: J'espère que si le ministre des Finances soulève la question lorsqu'il s'entretiendra avec ses homologues provinciaux demain, il tiendra la Chambre au courant de ce qu'il semble vouloir lui dissimuler jusqu'au prochain budget.

ON PROPOSE D'ACCORDER UN CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES RÉNOVATIONS DE MAISONS

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, permettez-moi de donner au ministre un exemple de la sorte de stimulant fiscal dont je viens de parler. Étudierait-il l'opportunité d'accorder un crédit d'impôt, disons de \$5,000, sur une partie des dépenses engagées pour les rénovations de maisons terminées au cours des six prochains mois? En plus d'aider l'industrie de la construction, cela encouragerait les consommateurs à acheter des meubles et des articles en bois fabriqués au Canada par des ouvriers canadiens, ce qui aurait un effet d'entraînement dans tout le pays. Le ministre étudierait-il la possibilité de lancer un programme de ce genre, car ce serait probablement beaucoup plus efficace que les vastes programmes de travaux publics administrés par des bureaucrates ici à Ottawa, et sûrement plus généralisé et meilleur que le programme actuel de prêts directs pour la rénovation des maisons qui nécessite l'approbation de la bureaucratie dans chaque cas?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, je remercie le député de cette intéressante suggestion. Cependant, je lui rappelle que nous avons déjà un programme de rénovation des maisons qui prévoit des subventions de \$3,000 et qui a incité le secteur privé à investir environ 175 millions de dollars. Sa suggestion n'a donc rien de très original. Il voudrait nous voir consacrer plus d'argent à ce programme et j'en tiendrai compte dans la préparation du budget.

M. Wilson: Vous ne vous rendez pas compte qu'il y a une différence.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

L'ÉCHELLE DE TRAITEMENT ET LA PENSION DU GREFFIER DU CONSEIL PRIVÉ

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je me demande si le premier ministre peut confirmer que le 5 novembre dernier, soit onze jours après que M. Michael Pitfield eut annoncé son intention de démissionner de son poste de greffier du Conseil privé, le gouvernement a émis un décret portant le numéro PC 1982-3439 et visant à hausser

le traitement de M. Pitfield du huitième au dixième décile du niveau DM-3.

Le ministre confirmera-t-il que cette mesure a eu pour effet d'accroître la pension annuelle de M. Pitfield de \$1,500 à \$3,000, et cela, au moment même où le gouvernement s'apprêtait à réduire les pensions des autres Canadiens?

Confirmera-t-il aussi que le traitement de M. Pitfield a augmenté de 9.28 p. 100 depuis que les directives concernant les 6 et 5 p. 100 ont été émises?

Des voix: C'est une honte!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, madame le Président, je ne puis le confirmer, mais je me ferai un plaisir de me renseigner. En ce qui concerne le décret, je crois me rappeler qu'il entrera en vigueur le 1^{er} avril seulement. On me reprendra si je me trompe, mais il me semble que cette mesure vise tous les sous-ministres, tous les fonctionnaires nommés par décret du conseil. On procède ainsi chaque année sur la recommandation du comité spécial du secteur privé chargé de conseiller le gouvernement sur le traitement de ses hauts fonctionnaires. Si les faits cités sont exacts, je puis assurer à la Chambre que la hausse salariale en question a été accordée à tous les hauts fonctionnaires.

LE TRAITEMENT DES HAUTS FONCTIONNAIRES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le premier ministre est-il en train de nous dire que depuis que le programme des 6 et 5 p. 100 est appliqué aux simples citoyens, les hauts fonctionnaires comme M. Pitfield ont obtenu des hausses salariales de plus de 9 p. 100? Est-ce bien là ce qu'il nous dit? Pourrait-il dire également à la Chambre à quel titre il s'est permis d'agir ainsi?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): A la première question du député, madame le Président, je réponds que non, ce n'est pas là ce que je suis en train de dire. S'il se reporte à ma réponse précédente, le député verra qu'il imagine des choses sans tenir compte des faits.

Quand le député me demande à quel titre j'ai pu agir ainsi, je lui réponds que c'est au moins en vertu de l'aval moral du comité formé il y a plus d'une décennie, constitué de représentants du secteur privé, et qui s'appelle, sauf erreur, le comité Kline. Quant au pouvoir juridique, je dirai que c'est celui du gouverneur en conseil, qui est chargé de recommander à Son Excellence le gouverneur général les niveaux de traitement de ceux qui ont été nommés par décret du conseil.

* * *

● (1500)

LES FINANCES

LES MODIFICATIONS AU RÉGIME DE LA TAXE DE VENTE FÉDÉRALE

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il a annoncé le 27 octobre qu'il attendrait jusqu'au mois de mai 1984 pour apporter des modifications au régime de la taxe de vente fédérale. Peut-il donner à la Chambre la garantie absolue qu'il ne tentera pas entretemps d'imposer des modifications fragmentaires, produit par produit, par exemple, en ce qui concerne les produits du bois et les matériaux de construction?